



La Roquebrussanne

DEPARTEMENT DU VAR

Nombre de conseillers en exercice : 19

Présents : 19
Représentés : 0
Votants : 19
Absents : 0

L'an deux mille vingt-quatre, le quinze avril à dix-huit heures trente, le conseil municipal de la Commune de La Roquebrussanne s'est réuni, après convocation légale adressée par le Maire, conformément aux articles L 2121-9 à L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, en session ordinaire, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de son Maire, Monsieur Michel Gros

Date de la convocation : 04.04.2024

Date affichage : 09.04.2024

Présents : Michel GROS, Claudine VIDAL, Pierre VENEL, Jean-Pierre GOUJON, Bryan JACQUIN, Sabah BAUDRAND, Nathalie WETTER, Hugo NIEDERLAENDER, Michel GAGNEPAIN, Sabine FONTANILLE, Bernard BELORGEY, Jean-Mathieu CHIOTTI, Denis CAREL, Lionel BROUQUIER, Chrystelle GAZZANO, Marylène RICCI, Ludovic ODRAT, Stéphanie DEBOUW-SERRAULT, Magali ATLAN

Procurations : Pas de procuration

Absents : 0

Secrétaire de séance : Claudine VIDAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat, Constatant que le compte administratif 2023 fait apparaître un résultat de clôture des 2 sections de + 601 172,18 €.

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE

Résultat de la section de fonctionnement

a. Résultat de l'exercice 2023 + 196 572,57 €

b. Résultats antérieurs reporté + 290 901,16 €

R 002 du compte administratif (excédent)

Résultat à affecter : = a. + b. + 487 473,73 €

Solde d'exécution de la section d'investissement

c. Solde d'exécution d'investissement 2023 - 149 213,52 €

d. Solde antérieurs reporté + 262 911,97 €

e. Solde d'exécution cumulé d'investissement + 113 698,45 €

f. Solde des restes à réaliser d'investissement + 667 898,90 €

Excédent de financement : = e. + f. + 781 597,35 €

AFFECTATION DU RESULTAT

Report en fonctionnement (R 002) + 196 572,57 €

Affectation en réserves (R 1068 en investissement) + 290 901,16 €

Report en investissement (R 001) + 113 698,45 €

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des suffrages exprimés décide :

- **D'AFFECTER** le résultat de fonctionnement 2023 du budget principal comme énoncé ci-dessus.

La ROQUEBRUSSANNE, le 16 avril 2024.

Le Maire,

Michel GROS

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Toulon dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Certifié exécutoire

Publiée le :

Reçu en préfecture le :

Envoyé en préfecture le 16/04/2024

Reçu en préfecture le 16/04/2024

Publié le 19/04/2024

ID : 083-218301083-20240415-2024_19-DE



Délibération du Conseil Municipal

N°2024/19

**Portant affectation des résultats
2023-Budget Principal**

La secrétaire de séance,

Claudine VIDAL